

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	12
- absents	4

Date de convocation :

**06/05/2023**

Date d'affichage :

**06/05/2023**

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240516-055\_2024-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DABGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Michel PRETI a donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

**Absente** : Isabelle DE COLOMBEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N°055/2024 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS – ETE 2024

**Le maire explique :**

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes poursuit l'organisation de marchés des producteurs dans le département, comme chaque année. Un marché de producteurs pourrait avoir lieu à Pont du Fossé, les mardis du 9 juillet au 20 août, de 16h à 21h. Il convient pour cela de conventionner avec la Chambre d'Agriculture.

Le Maire fait lecture de la convention.

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation des marchés de producteurs de Pays, été 2024, organisés les mardis du 9 juillet au 20 août, de 16h à 21h, avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**28 MAI 2024**



**Convention de partenariat**  
**Organisation des « Marchés des Producteurs de Pays »**  
**Été 2024 à Pont du Fossé**

Entre la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, représentée par son Président, Eric LIONS  
et la Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, représentée par Monsieur le Maire, Rodolphe PAPET

Il a été convenu ce qui suit :

**Objet :** Les « Marchés des Producteurs de Pays » seront organisés dans le respect de la charte nationale des marchés des producteurs de pays et du règlement intérieur départemental.

**Ils auront lieu les mardis ; du 9 juillet au 20 août 2024, de 16h à 21h ET se prolongeraient au mardi 27 août si un nombre suffisant de producteurs se sont inscrits pour cette date.**

**La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes s'engage à :**

• Avant les marchés :

- ✓ Informer, inscrire et sélectionner des producteurs agricoles selon les critères énoncés par la charte nationale
- ✓ Mettre en place un plan des marchés selon la configuration des lieux
- ✓ Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, flyers, panneaux aquilux)
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

- ✓ Placer ou faire placer les producteurs aux places qui leur seront attribuées
- ✓ Retirer les panneaux de communication réutilisables (aquilux) qui auront été installés pour signaler les accès

**La Mairie de Pont du Fossé s'engage à :**

- ✓ Accorder la gratuité aux exposants

• Avant les marchés :

- ✓ Prendre les arrêtés nécessaires pour la mise en place et le déroulement des marchés
- ✓ Prendre les mesures nécessaires afin que les emplacements soient libres lors de l'installation des exposants
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

- ✓ Mettre à disposition des branchements électriques pour les exposants
- ✓ S'assurer que la place soit libre lors de l'installation des exposants
- ✓ Mettre à disposition des tables et des bancs pour que les visiteurs puissent prendre une collation dans le cadre des marchés
- ✓ Mettre à disposition des poubelles/containers auprès de l'espace restauration
- ✓ Mettre à disposition 4 barrières Vauban afin d'y apposer des chaussettes de communication
- ✓ Prendre en charge une animation sur une partie des marchés organisés

Fait à :

Monsieur le Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Le Président de la Chambre d'Agriculture

Rodolphe PAPET



Eric LIONS